

A l'attention de

Monsieur le président de la Chambre des représentants, Patrick Dewael
Madame la présidente de la commission des relations extérieures, Els Van Hoof

Copie à

Mesdames et messieurs les membres de la commission relations extérieures
Mesdames et messieurs les chef.fe.s de groupe des partis représentés à la Chambre

Bruxelles, mardi 7 juillet 2020

Concerne : Lettre ouverte au sujet de la Commission "Vérité et Réconciliation".

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance de la note préparatoire rédigée par le Musée Royal de l'Afrique Centrale (MRAC), intitulée « COMPOSITION ET MISSION DU GROUPE D'EXPERTS POUR LA COMMISSION DE LA VÉRITÉ / DE LA RÉCONCILIATION PASSÉ COLONIAL BELGE de la Chambre des Représentants. »

Au nom de la DRB-Rugari, association de la Diaspora Rwandaise de Belgique et de l'Association des rescapés du génocide contre les Tutsis IBUKA Mémoire et Justice asbl, nous tenons à réagir formellement et à exprimer notre vive inquiétude quant au contenu de cette note et à la liste des experts proposés dans celle-ci.

Si nous saluons l'initiative de la création d'une commission visant à faire la lumière sur le passé colonial de la Belgique et l'amener à faire un examen de conscience sur le rôle qu'elle a joué dans ces pays et ses conséquences dans la société actuelle, nous tenons à rappeler que la réussite et l'honnêteté d'une telle initiative ne sont concevables que si la démarche est faite avec un esprit réellement décolonisé, et en donnant une voix si souvent déniée aux principaux concernés, c'est à dire les Congolais, Rwandais et Burundais et leurs descendants belges.

A ce titre, la distinction faite dans la note préparatoire du MRAC entre experts scientifiques et experts d'opinion est édifiante, notamment par sa tendance à systématiquement reléguer les personnalités scientifiques reconnues d'origine africaine dans la catégorie « experts d'opinion », tout en omettant leurs titres académiques.

Le choix fait par la Commission des relations extérieures de demander au MRAC de rédiger une note pour définir l'étendue des tâches de la Commission et l'expertise nécessaire nous paraît incompréhensible et intrinsèquement incompatible avec l'objectif de décolonisation que s'est fixée la commission. En effet, le musée de Tervuren fut depuis sa création un outil de propagande coloniale. Or, si le MRAC a bien tenté de décoloniser le musée durant sa récente rénovation, force est de constater que cette décolonisation est restée timide, voire superficielle, et que les voix des communautés afro-descendantes n'ont pas suffisamment été entendues durant ce processus.

L'accès et la consultation des archives de la période coloniale étant indispensable pour la recherche de la vérité historique, la Commission a très justement impliqué les Archives de l'État (AE). Toutefois, nous tenons à rappeler l'état de conservation déplorable de nombreuses archives coloniales, menaçant leur conservation et la vérité historique qu'elles contiennent. Le transfert non encore achevé de kilomètres d'archives du ministère des affaires extérieures, où une grande partie a été atteinte par des moisissures, vers les Archives de l'État ainsi que la classification « secret d'état » de nombre d'entre elles sont un obstacle à leur étude et à la recherche de la vérité historique.

La conservation, la digitalisation et l'accessibilité de ces archives en danger doit être une priorité absolue et être dotée des moyens nécessaires si l'on souhaite faire la vérité sur le passé colonial de la Belgique.

Concernant le Rwanda, il nous semble indispensable d'aborder le rôle qu'a joué la Belgique dans le processus d'ethnicisation et de division du peuple rwandais, que ce soit en instaurant les cartes d'identités à mention ethnique, la déstructuration et la simplification des structures administratives locales, la diffusion de mythes du peuple majoritaire et du mythe hamitique ou encore par le clair soutien que la Belgique accorda à la révolution sociale de 1959 via des personnalités comme le Colonel Guy Logiest ou Jean-Paul Harroy, qui menèrent à la création de deux républiques racistes. Cette division du peuple rwandais instituée et exacerbée par la Belgique a tragiquement influencé l'histoire du Rwanda durant plusieurs décennies, jusqu'à culminer par le génocide perpétré contre les Tutsis en 1994. Aujourd'hui encore, ces divisions laissent des traces dans la société rwandaise, tant au Rwanda que dans sa diaspora. Nous ne voyons malheureusement, dans la note préparatoire, aucune trace de ces sujets primordiaux ni aucune indication que ceux-ci seront bien abordés dans les travaux de la Commission.

Enfin, nous tenons à vous signaler la présence de personnalités contestées sur la liste d'experts proposée par le MRAC. En particulier et concernant le Rwanda, deux noms sont profondément incompatibles avec l'objectif affiché par la Commission de recherche de la vérité historique, tant ils ont démontré, à maintes reprises, leurs biais idéologiques. Il s'agit du professeur Filip Reyntjens et du journaliste Peter Verlinden.

Le professeur Reyntjens avait en effet participé à la rédaction de la constitution rwandaise de 1978, instaurant le MRND du président Habyarimana comme parti unique. Ce même régime avait institutionnalisé le racisme et la discrimination envers la minorité tutsie par l'instauration de quotas ethniques en matière d'accès à l'enseignement et à l'emploi, notamment.

Emprisonné dans une vision ethnique et profondément anachronique de la société rwandaise, Filip Reyntjens publie ainsi chaque année l'appartenance ethnique (présumée) des membres du gouvernement rwandais, alors que ces concepts ne sont plus à l'ordre du jour au Rwanda afin d'éviter de reproduire l'idéologie ethniciste qui a conduit au génocide.

Par ailleurs, Filip Reyntjens a tenté d'influencer la justice française dans l'enquête sur l'attentat de l'avion du président rwandais du 6 avril 1994, et a changé de position à plusieurs reprises en vue de systématiquement désigner le Front Patriotique Rwandais comme auteur de cet attentat. Aujourd'hui, malgré de multiples enquêtes internationales et une reconnaissance onusienne, Filip Reyntjens continue de remettre en cause la planification du génocide de 1994 et déclarait récemment, suite au classement sans suite de l'enquête française, être toujours persuadé "de la culpabilité du FPR".

Rappelons également que le professeur Filip Reyntjens avait été écarté de la Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda en 1997, en raison de ces mêmes tendances.

Enfin, bien que Filip Reyntjens et Peter Verlinden se défendent d'être négationnistes du génocide contre les Tutsis, tous deux soutiennent et diffusent des théories remettant en cause l'essence même de ce génocide, et leurs travaux sont fréquemment utilisés comme références par des négationnistes purs et durs. Ainsi tous deux soutiennent ouvertement la thèse du double génocide, initialement utilisée par les génocidaires pour justifier leurs actes. Tous deux ont également mis en doute l'existence d'une planification du génocide et nourri des polémiques sur le nombre de victimes et leur répartition entre groupes ethniques.

Ces thèses sont des classiques de l'argumentaire des génocidaires eux-mêmes, qui nient et minimisent la réalité du génocide contre les Tutsis en mettant les victimes et les bourreaux sur un même niveau. Selon cette logique, aucun camp n'est meilleur qu'un autre, et chacun a du sang sur les mains. La réalité du génocide est cependant bien différente.

La présence du journaliste Peter Verlinden sur la liste est aussi inacceptable au regard de son acharnement médiatique à défendre et diffuser des théories négationnistes du génocide contre les Tutsis. En effet, Peter Verlinden a fait la promotion du livre négationniste de la journaliste Judi Rever avec un zèle exceptionnel. Il a également contribué à ignorer une lettre ouverte¹ signée par plus de 60 des plus grands spécialistes de l'histoire du génocide des Tutsis que compte la communauté scientifique internationale.

S'il ne nous revient pas de valider ou récuser chaque expert proposé, il est cependant de notre devoir de dénoncer d'une part les personnalités problématiques sur cette liste et d'autre part la grave sous-représentation d'experts africains ou d'origine africaine, que ce soit en nombre ou en expérience. D'autant que cette sous-représentation n'est pas la conséquence de l'absence de tels experts, mais relève d'un choix délibéré.

En guise de conclusion, nous voudrions vous rappeler qu'une représentante du gouvernement belge avait mentionné une collaboration entre la Belgique et le Rwanda au sein du MRAC lors d'une commémoration du 7 avril 2018. Nous sommes donc surpris par la proposition de cette note, qui ne tient pas compte de la position des autorités belges vis à vis de l'Histoire du génocide des Tutsi. En effet, la reconnaissance du génocide perpétré contre les Tutsis n'est plus un sujet à discussion, mais est de notoriété juridique.

Ainsi, nous tenons à rappeler les paroles prononcées par Charles Michel, alors Premier Ministre belge, à l'adresse du Rwanda et des rescapés du génocide contre les Tutsis en 2019 :

“Le devoir de mémoire doit être une exigence sacrée, regarder l'histoire les yeux dans les yeux, sans fard, avec honnêteté, avec lucidité, cela doit être à chaque instant la responsabilité, l'ambition, le devoir, l'exigences des femmes et des hommes de bonne volonté. [...] Je me tiens devant vous au nom d'un pays qui veut aussi assumer sa part de responsabilité devant l'histoire. C'est en ce sens que mon prédécesseur Guy Verhofstadt, en 2000, a exprimé les excuses de la Belgique parce qu'il l'a dit, c'est un cortège de négligences, c'est un cortège d'incompétences, c'est un cortège d'erreurs et de fautes qui ont rendu cette tragédie possible.” Charles Michel, Kigali, 7 avril 2019.

Ces paroles faisaient écho aux propos tenus par Guy Verhofstadt en 2000.

Vingt ans plus tard, nous osons espérer que ces mots ne resteront pas vains et que la Commission Vérité & Réconciliation que vous avez initiée pourra effectuer un véritable travail de décolonisation, afin d'éviter de répéter les erreurs passées et l'inertie de l'idéologie coloniale encore présentes dans de nombreux esprits au sein des institutions belges et de la communauté académique.

Ibuka Mémoire et Justice Asbl

DRB-Rugari Asbl, association de la Diaspora Rwandaise de Belgique

¹ <https://openletter294551678.wordpress.com>